

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Paris, le 20 JUIL. 2018

Service du développement durable
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1401-18

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de construction d'un entrepôt logistique à Vémars (95) dans le cadre de la
procédure de permis de construire

L'autorité environnementale a été saisie le 16 mai 2018 pour avis sur le projet, présenté par BT Immo Group, de construction d'un entrepôt logistique à Vémars (95), dans le cadre de la procédure de permis de construire, un avis de l'autorité environnementale ayant par ailleurs été émis en date du 31 mai 2017 dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

La directrice adjointe



Claire GRISEZ



Champ de
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr